

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: jeudi 23 septembre 2021 11:50
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: EDL Gabriel Attal / Conseil des ministres 22.09.2021

De : PARIS, Constant (DGS/COVID-19) <constant.paris@sante.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 22 septembre 2021 17:26

À : ARS-ARA-COMMUNICATION <ars-ara-communication@ars.sante.fr>; ARS-BFC-COMMUNICATION <ARS-BFC-COMMUNICATION@ars.sante.fr>; ARS-BFC-PRESSE <ARS-BFC-PRESSE@ars.sante.fr>; ARS-BRETAGNE-COMMUNICATION <ARS-BRETAGNE-COMMUNICATION@ars.sante.fr>; ARS-CORSE-COM <ars-corse-com@ars.sante.fr>; ARS-CVL-COMMUNICATION <ARS-CVL-COMMUNICATION@ars.sante.fr>; ARS-GRANDEST-COMMUNICATION <ARS-GRANDEST-COMMUNICATION@ars.sante.fr>; ARS-GRANDEST-PRESSE <ARS-GRANDEST-PRESSE@ars.sante.fr>; ARS-HDF-COMMUNICATION <ARS-HDF-COMMUNICATION@ars.sante.fr>; ARS-IDF-COMMUNICATION <ARS-IDF-COMMUNICATION@ars.sante.fr>; ARS-MARTINIQUE-COMMUNICATION, <ARS-MARTINIQUE-COMMUNICATION@ars.sante.fr>; ARS-NA-COMMUNICATION <ARS-NA-COMMUNICATION@ars.sante.fr>; ARS-NORMANDIE-COMMUNICATION <ARS-NORMANDIE-COMMUNICATION@ars.sante.fr>; ARS-OC-COMMUNICATION <ARS-OC-COMMUNICATION@ars.sante.fr>; ARS-PACA-COMMUNICATION <ars-paca-communication@ars.sante.fr>; ARS-PDL-COMMUNICATION <ARS-PDL-COMMUNICATION@ars.sante.fr>; BLANC, Séverine (ARS-PDL) <Severine.BLANC@ars.sante.fr>; CHARLES, Stéphanie (ARS-MARTINIQUE/DG/CABINET) <Stephanie.CHARLES@ars.sante.fr>; CHEVALET, Fabienne (ARS-BFC/BFC/DIRCOM) <Fabienne.CHEVALET@ars.sante.fr>; DELUGE, Laurence <Laurence.DELUGE@ars.sante.fr>; DESFONTAINES, Amandine (ARS-GUYANE) <amandine.desfontaines@ars.sante.fr>; DIETRICH, Patricia (ARS-GRANDEST/ARS ACAL/COM) <Patricia.DIETRICH@ars.sante.fr>; DROCHON, Vincent (ARS-OC/DG/CABINET) <Vincent.DROCHON@ars.sante.fr>; FLANDROIS, Delphine (ARS-IDF/DDSCP/COM) <Delphine.FLANDROIS@ars.sante.fr>; HAAS, Cécilia (ARS-ARA/DIRECTION GENERALE/BUREAU DE LA DG) <Cecilia.HAAS@ars.sante.fr>; HEARD, David (ARS-IDF) <david.heard@ars.sante.fr>; LAGADEC-FETHADDINE, Elisabeth (ARS-BRETAGNE/DIR-CABINET) <Elisabeth.LAGADEC-FETHADDINE@ars.sante.fr>; LUGNOT, Christophe (ARS-CVL/DIRECTION GENERALE/CABINET - COMMUNICATION - E-SANTE) <Christophe.LUGNOT@ars.sante.fr>; MOROT, Louise (ARS-PACA/DG/SCD) <Louise.MOROT@ars.sante.fr>; MULLER, Hélène (ARS-NORMANDIE/DG/CAB) <helene.muller@ars.sante.fr>; ORELLOU, Anne-Lise (ARS-NORMANDIE/DIR/CAB) <anne-lise.orellou@ars.sante.fr>; ORSONI, Corinne (ARS-CORSE/DIRECTION GENERALE/SECRETARIAT GENERAL) <Corinne.ORSONI@ars.sante.fr>; PAILLON, Jean-Emmanuel (SGMCAS) <jean-emmanuel.paillon@sg.social.gouv.fr>; PARIS, Stéphanie (ARS-ARA/DIRECTION GENERALE/DICOM) <Stephanie.PARIS@ars.sante.fr>; POETTE, Pascal (ARS-HDF) <Pascal.POETTE@ars.sante.fr>; QUIGNARD, Séverine (ARS-GRANDEST/ARS ACAL/COM) <Severine.QUIGNARD@ars.sante.fr>; RAIMOND, Anne (ARS-CORSE/DIRECTION GENERALE/SECRETARIAT GENERAL) <Anne.RAIMOND@ars.sante.fr>; RENAUD, Anne-France (ARS-BRETAGNE/DIR-CABINET) <Anne-France.RENAUD@ars.sante.fr>; ROBERT, Aurélien (ARS-BRETAGNE/DIR-CABINET) <Aurelien.ROBERT@ars.sante.fr>; SEGUY, Véronique (ARS-NA/DIRECTION GENERALE/CABINET) <Veronique.SEGUY@ars.sante.fr>; VIDOT, Niçoise (ARS-REUNION/DIRECTION-GENERALE/COMMUNICATION) <Nicoise.VIDOT@ars.sante.fr>; YONG-FONG, Huguette (ARS-REUNION/DIRECTION-GENERALE/COMMUNICATION) <Huguette.YONG-FONG@ars.sante.fr>
Cc : FAUDUET, Sandrine (DICOM/DIRECTION) <Sandrine.FAUDUET@sg.social.gouv.fr>
Objet : EDL Gabriel Attal / Conseil des ministres 22.09.2021

Bonjour à toutes et tous,

Veillez trouver ci-dessous les EDL tirés de l'intervention de Gabriel Attal ce jour.

En vous souhaitant bonne réception,

Constant Pâris
Centre de crise sanitaire

14 Avenue Duquesne 75007 PARIS

G. Attal, Conseil des ministres, 22 septembre 2021

CDSN : allègement des mesures et territorialisation

- Adaptation territoriale de plusieurs mesures de freinage à partir du lundi 4 octobre dans les départements où le taux d'incidence est stable c'est-à-dire en-dessous de 50 pour 100 000 habitants depuis au moins 5 jours :
 - Protocole scolaire passe au niveau 1 (suspension de l'obligation du port du masque à l'école primaire) ;
 - Suspension des jauges dans certains ERP, notamment culturels (salles de concert debout, discothèques, etc. La liste complète sera communiquée rapidement).
- Le PR a demandé à ce que des critères d'adaptation d'allègement des mesures soient définis en tenant compte du TI et du taux de couverture vaccinale par département ;
- Pas d'adaptation du Passe sanitaire à ce stade.
- Il n'y a pas de nouvelle décision prise sur la règle de fermeture de la classe dès qu'un cas positif est détecté.

Situation épidémique (métropole + Outre-mer)

- La nette amélioration de la situation sanitaire se poursuit :
 - Diminution du nombre de cas de 30% en une semaine ;
 - Diminution du nombre d'hospitalisations de 11% en une semaine ;
 - Diminution du nombre de patients Covid en soins critiques de 15%.
- Ne pas observer de reprise épidémique 3 semaines après la rentrée est peut-être le signe d'une embellie durable.
- La baisse épidémique est légèrement moins marquée en Ile-de-France, Centre-Val-de-Loire et Nouvelle-Aquitaine que dans le reste de la France.
- Le taux d'occupation en soins critiques est de 97% en IDF, 90% en PACA, 88% en Occitanie.
- 8 départements de Métropole ont un taux d'incidence supérieur à 100 pour 100 000 habitants et les Bouches-du-Rhône ont un taux d'incidence supérieur à 200 pour 100 000 habitants.
- Dans les territoires d'Outre-mer, la situation préoccupante justifie le maintien des mesures de freinage et l'envoi de renforts.
- Aux Antilles, la situation s'améliore mais la pression reste élevée ; des déconfinements progressifs seront entamées dans les prochains jours.

Vaccination

- Ces améliorations proviennent essentiellement de l'avancée de la couverture vaccinale qui est une réussite française : le cap des 50 millions de personnes vaccinées a été franchi, et ce nombre continue à augmenter.

- L'incitation décidée par le Gouvernement a payé puisque 14 millions de personnes se sont faites vacciner depuis l'allocution du Président de la République le 12 juillet ;
- Les Français sont massivement protégés contre les formes graves de la maladie et ceux qui n'ont pas encore été vaccinés sont appelés à le faire tout comme les personnes âgées sont désormais appelées à avoir recours au rappel vaccinal.
- La campagne de rappel a déjà permis de protéger 587 000 personnes.
- Il reste encore 1,5 million de personnes fragiles à vacciner et leur mise à l'abri demeure une priorité.

Passe sanitaire

- Le passe sanitaire est un outil temporaire qui fonctionne simplement. Il n'est utilisé que dès lors qu'il est indispensable pour continuer à pouvoir vivre dans un contexte épidémique de circulation du virus.
- Le passe sanitaire entrera en vigueur pour les 12 ans et 2 mois – 17 ans à partir du 30 septembre.
- Le Président de la République a demandé à ce qu'un travail soit mené pour définir des critères d'adaptation du passe sanitaire si une telle adaptation devait être décidée (critères parmi lesquels sont évoqués le taux d'incidence, une part de la population vaccinée au niveau local, etc.).
- Une personne qui constate une utilisation frauduleuse de son passe sanitaire peut générer un nouveau QR Code en se rendant sur Ameli.fr. Des dispositions vont être mises en place pour pouvoir rendre inactifs les anciens QR Codes dès lors qu'un nouveau est généré. Des dispositions légales et les consultations de la CNIL sont en cours.

Tests

- Il n'y aura plus de prise en charge par la Sécurité Sociale des tests à partir du 15 octobre.

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préservez l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !